



Litige locataire propriétaire

Par **didou0504**, le **28/02/2011 à 10:55**

Bonjour,rnrnrnrnJe suis locataire d'une maison depuis plus de 10 ans, suite à la violente sècheresse de 2003 la maison que je suis en train de louer a connu de violent dégâts (énorme fissures à l'intérieur et l'extérieur de la maison, terrasse qui éclate ect..), le propriétaire n'a pas voulu tenir compte de nos remarques et n'a pas fait les démarches nécessaire. Aujourd'hui après de nombreuses discussions il s'est aperçu que la maison était vraiment en train de "tomber en ruine". Depuis 2 mois environ il venait chez moi sans me prévenir avec des maçons pour constater les dégâts et un samedi après midi nous avons eu un postit collé à la porte en nous disant que les travaux commençaient le lundi qui suivait. Le problème c'est que ce n'est pas des petits travaux, ils ont fait venir des pelles mécaniques, des bétonneuses et cela dure déjà depuis 1 semaine et demie. J'aimerais savoir s'il a le droit de faire des travaux d'une telle *envergure* alors que nous avons été prévenu par postit 2 jours avant. rnrnMerci par avance

Par **mimi493**, le **28/02/2011 à 14:04**

Oui, si les travaux durent plus de 40 jours, vous pourrez avoir droit à une baisse de loyer